

12 DEC. 2019



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

DGA DÉVELOPPEMENT

DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT, DU LOGEMENT
ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL
SECTION AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Monsieur Gérard SPINELLI
Maire de Beausoleil
Mairie
Boulevard de la République
06240 BEAUSOLEIL

Nice, le 09 DEC. 2019

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 4 novembre 2019, vous avez adressé, pour avis, au Département, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) sur le secteur de GRIMA à Beausoleil.

Dans le cadre de la procédure d'examen conjoint, le Conseil départemental vous fait part des remarques suivantes :

- Pour le raccordement du projet à la RD 6007 « moyenne corniche » depuis une voie à réaménager, le Département demande l'association de ses services routiers aux études préalables et aux travaux de raccordement ;
- Au vu de la topographie, le règlement pourrait prévoir des bornes de rechargement pour vélos électriques au sein du projet.

Le Département souhaite par ailleurs attirer l'attention de la commune sur le fait que ce projet, bien que situé en zone N (naturelle) du PLU approuvé, n'a pas fait l'objet d'une présentation en Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma parfaite considération.

Christelle BIZET
Adjointe au directeur de l'attractivité territoriale